

Luxembourg, le 26 juin 2020

Madame, Monsieur,

Vous détenez actuellement dans votre portefeuille des actions de la classe d'actions AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - DAILY HEDGED USD (C) (la « Classe d'actions »).

Veuillez noter que la Classe d'actions sera liquidée le 3 août 2020. Cela signifie que les actions que vous détiendrez toujours dans cette Classe d'actions à cette date seront obligatoirement rachetées et que vous recevrez alors le produit de ce rachat.

Aucune action n'est requise de votre part et aucuns frais ne vous seront facturés par la Société de gestion. Les détails de ces opérations sont expliqués dans le document ci-joint, « AVIS AUX ACTIONNAIRES de la classe d'actions AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - DAILY HEDGED USD (C) ».

Ce document exhaustif et précis approuvé par la CSSF vous donnera toutes les informations nécessaires concernant les conséquences de cette opération sur votre investissement. Nous vous recommandons donc de le lire avec toute l'attention nécessaire.

Bien entendu, vous pouvez consulter votre conseiller habituel pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Fannie Wurtz

Directrice d'Amundi ETF, Indexing & Smart Beta

**Amundi Index Solutions**  
*Société d'investissement à capital variable*  
*Siège social : 5, Allée Scheffer*  
*L-2520 Luxembourg*  
*R.C.S. de Luxembourg B206-810*  
(la « **SICAV** »)

Luxembourg, le 26 juin 2020

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**  
**de la classe d'actions**  
**« AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - DAILY HEDGED USD (C) »**  
**(LU1681047582)**  
**(la « Classe d'actions »)**

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de liquider la Classe d'actions AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - DAILY HEDGED USD (C), conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV qui déclare que le Conseil est autorisé à dissoudre une classe d'actions lorsque la valeur de ses actifs atteint un montant considéré comme le niveau minimal en deçà duquel la classe d'actions ne peut plus fonctionner de manière rentable.

La Classe d'actions sera liquidée au plus tôt le 3 août 2020 par rachat automatique des actions, sur la base de la valeur liquidative établie le 3 août 2020 et selon le calendrier présenté ci-après. Vos actions seront alors rachetées sans facturation de frais par la Société de gestion (la « Liquidation »).

Le calendrier de l'opération de Liquidation a été établi comme suit :

- *Marché secondaire :*  
Le dernier jour de négociation (achat/vente) des actions sur les bourses Euronext Paris et SIX Swiss Exchange aura lieu le 23 juillet 2020. La Classe d'actions ne sera plus cotée à compter du 24 juillet 2020.
- *Marché primaire :*  
À compter du 27 juillet 2020 après l'heure limite de la Classe d'actions, aucune souscription et aucun rachat ne seront plus acceptés.
- La Classe d'actions sera liquidée le 3 août 2020.

Si vous êtes toujours détenteur d'actions de la Classe d'actions après le 27 juillet 2020, le rachat de vos actions aura lieu sans action de votre part et sans facturation de frais de rachat par la Société de gestion, sur la base de la valeur liquidative établie le 3 août 2020.

Nous attirons votre attention sur le fait que si les modifications susmentionnées ne vous conviennent pas, vous pouvez vendre vos actions. Les achats et les ventes sur le marché secondaire n'entraînent aucun frais de souscription ou de rachat. Toutefois, la passation d'un ordre de bourse entraînera des frais facturés par votre intermédiaire sur lesquels la Société de gestion n'a aucune influence.

Afin de trouver la meilleure solution de transition pour cet investissement, veuillez contacter votre représentant désigné. Il vous aidera à déterminer les choix les plus appropriés pour la gestion de votre portefeuille.

Le dernier prospectus de la SICAV et le Document d'informations clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration